REVUE DE PRESSE

La COI fête ses
40 ans
de coopération régionale

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Edition spéciale

Déclaration de Port Louis
1982 – 2022 : 40 ans de coopération avec la COI

Conseil extraordinaire des Ministres COI
22 décembre 2022

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI.

La commission de l'Océan Indien en bref

Organisation intergouvernementale créée en 1984 par l'Accord Général de Victoria (Seychelles), la Commission de l'océan Indien (COI) regroupe cinq Etats membres :

- **Comores,**
- **France (Réunion),**
- **Madagascar,**
- **Maurice,**
- **Seychelles.**

GRANDES DATES DE L'ORGANISATION

1982 : Déclaration de Port-Louis (21 décembre à Port Louis)
1984 : Accord Général de Victoria (10 janvier aux Seychelles)
1986 : Adhésion des Comores et de la France (Réunion)
1989 : Création du Secrétariat Général basé à Ebène (Maurice)
1991 : 1er Sommet (Antananarivo, Madagascar)
1999 : 2ème Sommet (Saint-Denis de La Réunion)
2005 : 3ème Sommet (Antananarivo, Madagascar)
2014 : 4ème Sommet (Moroni, Comores)

LES ORGANES DE LA COI

- **Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement**
- **Conseil des Ministres**
- **Comité des Officiers Permanents de Liaison**
- **Secrétariat général (organe d'exécution dirigé par un(e) Secrétaire Général(e) et composé de chargés de mission désignés par les Etats membres)**

SES MISSIONS

A sa création, la COI s'est fixé comme objectif de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples de la région et d'en favoriser le développement économique.

En quarante ans, ses missions ont progressivement évolué pour tenir compte de nouveaux besoins.

1. COI et ses projets

1.1 1982-2022 : 40 ans de coopération avec la COI.....2

- Voir linkedin COI
- 1982-2022: des vœux de Port-Louis aux réalisations de la COI
- 40 ans de la COI : Rencontre avec Mme Jeannette d'Offay
- 40 ans après la déclaration de Port-Louis sur la COI Hamada Madi Boléro : «Notre région exprime la diversité»
- Monique Andréas Esoavelomandroso: « L'appartenance à la COI, facilite nos relations commerciales »
- 21 décembre 1982 – 2022 : 40 ans de coopération avec la COI

1.2 Conseil extraordinaire des Ministres COI.....15

- Voir linkedin COI
- Voir Twitter COI
- COI-Conseil extraordinaire des ministres Les Comores pour l'adhesion de la Coi à l'Union africaine
- Conseil extraordinaire des Ministres de la COI
- Union Africaine : La COI veut devenir observateur
- Voir le communiqué

Commission de l'océan Indien (COI)
10 282 abonnés
23 h •

+ Suivre

1982-2022 | 40 ans de la Déclaration de Port-Louis

En 1982, les pères fondateurs de la #COI avaient une #vision.
Pendant 40 ans, la COI s'est efforcée de la traduire en #actions et en #réalisations

En 1982, Jean Claude de l'Estrac, évoquait la #mer. Qu'avons-nous fait ?
https://lnkd.in/eRs_nHM8



Lire aussi :
21 décembre 1982 – 2022 : 40 ans de coopération avec la COI

Commission de l'océan Indien (COI)
10 282 abonnés
4 h •

+ Suivre

1982-2022 | 40 ans de la Déclaration de Port-Louis. On continue sur la #vision de nos pères fondateurs et les #réalisations de la #COI.

Place à Christian Rémi Richard, qui mettait l'accent sur la #paix. Qu'avons-nous fait ? ⬇️
https://lnkd.in/eRs_nHM8





Commission de l'océan Indien (COI) + Suivre •••
10 282 abonnés
1 j •

Aujourd'hui, la Commission de l'océan Indien fête ses #40ans !
Depuis 1982, nous écrivons l'histoire de la coopération régionale.

Le 21 décembre 1982 marque officiellement la naissance de la #COI avec la Déclaration de Port-Louis.

Mais qui a fondé la #COI ? #Maurice, #Madagascar et les #Seychelles sont les 3 membres fondateurs ; rejoints en 1986 par les #Comores et la #France au titre de #LaRéunion.

Nos « pères fondateurs » sont :

➡ M. Jean-Claude de l'Estrac, ministre mauricien des Affaires étrangères, du Tourisme et de l'Emigration

➡ M. Christian Rémi Richard, ministre des Affaires étrangères de #Madagascar

➡ Dr Maxime Ferrari, ministre du Plan et des Affaires étrangères des #Seychelles

Pour en savoir plus sur la Déclaration de Port-Louis et notre évolution depuis 1982 : https://lnkd.in/esHB54_Q

Crédit photo : Le Mauricien



40 ans de la COI

commissionoceanindien.org • Lecture de 2 min

L'express du mercredi 21 décembre 2022



L'EXPRESS

INDIANOCÉANIE

1982-2022 : des vœux de Port-Louis aux réalisations de la COI

EN décembre 1982, Port-Louis se prépare à accueillir une conférence des ministres des Affaires étrangères de Maurice, de Madagascar et des Seychelles. Le 21 décembre, Jean Claude de l'Estrac, Christian Rémi Richard et Maxime Ferrari adoptent la Déclaration de Port-Louis. C'est la naissance de la Commission de l'océan Indien (COI).

En quarante ans, la COI a bien changé. D'une *«structure légère* pilotée par *«un organisme permanent de liaison chargé de la coopération et de la correspondance»*, elle s'est muée en une organisation intergouvernementale de solidarité et de proximité dont les actions couvrent aujourd'hui presque tous les Objectifs de développement durable.

Certes, comme pour la plupart des organisations régionales ou internationales, la mission de la COI n'est pas toujours compréhensible par les citoyens de nos pays. C'est ici l'occasion d'en dire plus ses missions et surtout sur ses réalisations.

Contrairement à ce que beaucoup croient, la COI ne se substitue pas aux prérogatives des États membres, elle n'est ni une union politique, ni une communauté économique régionale, ni une banque de développement.

Alors, la COI, c'est quoi ? Que fait-elle ? La COI est une *«commission technique paritaire de rang ministériel»* dont l'instance décisionnelle est le Conseil des ministres de la COI qui réunit les chefs de la diplomatie de ses États membres. Elle anime une coopération régionale diversifiée en faveur du développement durable de l'Indianocéanie dans les secteurs décidés par ses États membres. Elle intervient dans les domaines où l'action collective constitue une valeur ajoutée.

Depuis 1987, la COI a mis en œuvre quelque 70 projets de coopération pour un montant total de plus de 420 millions d'euros. Elle est donc une force de mobilisation de ressources indéniable pour conduire des actions dans les domaines de la gestion durable des ressources et milieux naturels, de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et de la météorologie, de la santé, de la sécurité maritime, de l'éducation à l'environnement ou encore de l'agroécologie.

La COI agit comme facilitateur du développement, comme un soutien à ses États membres. Au fil des années et de son évolution, elle a su faire la démonstration de son utilité concrète. Quelques exemples :

Connaissance du patrimoine des plantes aromatiques et médicinales permettant de développer des applications pour la médecine et la recherche pharmaceutique ;

Recherches ayant permis de développer des moyens de lutter contre la mouche des fruits ;

Appui au premier centre de cardiologie de Maurice en équipements et formations ;

Actions régionales en santé : formation d'épidémiologistes de terrain, dons d'équipements et de matériels au bénéfice des administrations de santé, hôpitaux et laboratoire, plan de riposte contre la Covid-19, campagnes de vaccination contre les épizooties, surveillance épidémiologique ...

Mise en place d'une architecture régionale de sécurité maritime couvrant plus de 15 millions de km² pour lutter contre les crimes, trafics et risques en mer ;

Contribution à la mise en place du câble à très haut débit METISS améliorant la connectivité numérique régionale, la démocratisation de l'accès à l'Internet et la redondance ;

Accès à une énergie propre (biogaz, hydroélectricité, énergie solaire...) pour des centaines de communautés des zones rurales à Madagascar, soutien à la diffusion de distillateurs économes en énergie pour la filière Ylang-Ylang et distribution de plus de 2500 cuiseurs solaires aux Comores ;

Campagne de marquage de thons ayant permis de disposer d'une base scientifique utilisée encore aujourd'hui pour déterminer la viabilité des stocks de thonidés pour la pêche ;

Formations de météorologues, d'épidémiologistes de terrain, d'éco-gardes, de pêcheurs artisans...

La liste n'est ni exhaustive ni totalement représentative des résultats de la Commission, de leur utilité pour nombre de secteurs économiques, ou encore de leur impact dans la vie des communautés ou pour la santé des écosystèmes.

par Pr Vêlayoudom MARIMOUTOU
Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

En revanche, ce que disent ces exemples, c'est que la COI joue un rôle en appui et en complément des actions entreprises au niveau national, qu'elle est une force de mobilisation de partenariats et de ressources pour faire face au défi climatique, diminuer les risques, améliorer la sécurité et la qualité de vie des Indianocéaniens. Bien entendu, il est toujours possible de faire plus et mieux. C'est dans ce sens que la COI est engagée dans une dynamique d'évolution institutionnelle pour gagner en efficacité et en force d'entraînement.

D'ailleurs, la session extraordinaire du Conseil des ministres qui se tiendra demain sera l'occasion de valider les grandes lignes du nouveau plan de développement stratégique de l'organisation qui se focalisera notamment sur les biens communs, le développement et l'épanouissement socioéconomique.

En quarante ans, la COI a traduit en actions les vœux exprimés dans la Déclaration de Port-Louis. Elle s'est affirmée comme un acteur incontournable du paysage régional et comme le porte-voix naturel des îles d'Afrique, au-delà de ses seuls États membres. Elle continuera d'être l'outil premier d'une solidarité agissante. Elle restera, tant que le souhaiteront ses États membres, l'expression institutionnelle d'une Indianocéanie en partage, vulnérable par nature mais ambitieuse par choix.

Version électronique ci-dessous :

- https://lexpress.mu/article/417007/1982-2022-voeux-port-louis-aux-realisations-coi

Seychelles NATION

40 ans de la COI : Rencontre avec Mme Jeannette d'Offay

« La COI essaie et continue d'essayer de réunir les gens des îles »

La Commission de l'Océan Indien (COI) célèbre ses 40 ans ce mercredi 21 décembre. La COI est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles.

Ce sont Maurice, Madagascar et les Seychelles qui avaient acté la création de la COI en 1982 avec la signature de la Déclaration de Port-Louis. Ensuite, la COI a été institutionnalisée aux Seychelles en 1984 par l'Accord général de coopération, plus connu comme « l'Accord de Victoria ».

Pour les 40 ans de la COI, *Seychelles NATION* a rencontré Mme Jeannette d'Offay qui a été le plus ancien des Officiers Permanent de Liaison (OPL). Elle a été le premier OPL des Seychelles pour la COI.



Mme d'Offay

A la retraite en ce moment, Mme d'Offay relate ce qu'elle a vécu pendant toutes ces années avec la COI.

***Seychelles NATION* : Si vous pouvez vous présenter à nos lecteurs.**

Mme d'Offay : Je suis mariée et j'ai deux enfants. Le dernier poste que j'avais avant de prendre ma retraite était au Ministère des Affaires étrangères.

***Seychelles NATION* : Vous étiez parmi ceux qui ont témoigné la signature de l'Accord général de coopération, plus connu comme « l'Accord de Victoria en 1984 ». Décrivez-nous ce moment historique.**

Mme d'Offay : La Déclaration de Port-Louis était paraphée à Maurice en 1982 et c'était l'Ambassadeur Callixte d'Offa qui avait assisté à cela. Par contre, j'avais assistée à la signature de l'Accord de Victoria lors d'un Conseil des Ministres en tant qu'OPL. Pour nous c'était intense et nouveau, car on connaissait à peine les îles de l'Océan Indien et il n'y avait pas vraiment de collaboration entre les îles. C'était une occasion pour les îles de voir comment travailler ensemble et pour le bien-être de leurs citoyens.

Suite page 7

« La COI essaie et continue d'essayer de réunir les gens des îles »

Suite de la page 1

***Seychelles NATION* : Vous étiez aussi le premier Officier Permanent de Liaison des Seychelles pour la COI, racontez-nous votre expérience.**
Mme d'Offay : Après la signature en 1982 on devait nommer un officier de liaison et c'est là que j'ai été nommée. C'était une expérience enrichissante et j'ai eu l'occasion de connaitre les îles de l'Océan Indien et les gens de ces îles. On a eu l'opportunité de discuter ensemble et de voir comment collaborer pour faire marcher les choses.
Chaque année, la COI faisait des réunions dans l'île qui tenait la présidence et les OPL avaient la chance d'atteindre à toutes ces réunions et aussi de visiter les îles pour mieux connaitre les projets qui s'y déroulaient. Pendant plusieurs années – de 1983 à 2013 – j'étais l'OPL pour les Seychelles.

***Seychelles NATION* : Racontez-nous le début de coopération entre les îles de l'Océan Indien ; est-ce que toutes les îles étaient partantes pour devenir une force dans la région ?**
Mme d'Offay : Oui, elles étaient partantes et elles avaient toutes leur agenda. Au fur et à mesure on a appris comment travailler ensemble et voir comment renforcer ce qu'on faisait au niveau régional sur un plan national. Les Comores avaient adhérer la COI en 1986 et avant de créer le secrétariat, le gouvernement Australien avait financé une tournée pour les OPL dans les régions où il y avait déjà de la coopération régionale. Nous avions la chance de visiter les Fiji, le Samoa entre autres.

***Seychelles NATION* : Racontez-nous quelques anecdotes que vous avez vécues ou qui vous ont marquées pendant que vous représentiez les Seychelles sur la COI.**
Mme d'Offay : Le premier sommet que nous avions eu à Madagascar était un moment fort. C'était un grand moment et tous les Chefs d'Etat étaient pour travailler ensemble, continuer cette coopération et de la développer au fur et à mesure. Tous les représentants des différentes îles se sentaient unis et prêts à travailler ensemble.

***Seychelles NATION* : Est-ce que vous croyez que la COI a créé sa place au sein des administrations des pays ?**
Mme d'Offay : Oui. Au début ce n'était aussi facile, car les pays avaient leurs propres priorités et ce n'était pas facile de faire passer l'idée qu'il fallait voir au niveau régional et essayer de budgéter quelques sous pour les projets de la COI. C'est vrai que les projets sont principalement financés par les organisations internationales mais au niveau national il fallait une contrepartie. Au début, ce n'était pas facile mais après ils ont compris la nécessité de budgéter pour ces projets qui contribuaient au niveau national. Les pays payent seulement une contribution et ce n'est pas suffisant pour mener à bien les projets.

***Seychelles NATION* : La COI travaille avec plusieurs instances internationales. Pensez-vous que ces collaborations portent des fruits ?**
Mme d'Offay : Oui elle travaille beaucoup avec les instances internationales et je pense que ces collaborations portent ses fruits. Nous avons témoigné cette collaboration dans le domaine de la météorologie ainsi que pendant la période de la pandémie. Les îles se tenaient au courant des développements et aussi des progrès. Il y a un vrai travail de collaboration entre les différentes îles.

***Seychelles NATION* : Pensez-vous que la COI a reçu ou est en train de réussir son mandat ?**
Mme d'Offay : Je pense que oui même si ce n'est pas à grande ampleur. La COI essaye et continue d'essayer de réunir les gens des îles.

***Seychelles NATION* : Vous avez été dans les Affaires étrangères jusqu'à votre retraite et votre boulot était de servir votre pays en permanence. Comment voyez-vous le développement des Seychelles pendant toutes ces années sur la coopération régionale ?**
Mme d'Offay : Je crois qu'on a fait pas mal d'avancées. Les Seychelles bénéficient de toutes ces organisations dont elles sont membres. Nous essayons d'apporter notre soutien et aussi de grandir d'année en année.

***Seychelles NATION* : Votre famille dans tout ça ?**
Mme d'Offay : Je suis mère de deux enfants et quand j'ai commencé à travailler dans les Affaires étrangères j'ai commencé à voyager beaucoup. Mes deux enfants étaient très jeunes mais ma famille ne m'empêchait à aucun moment de travailler. Ma famille m'a soutenue tout au long de ma carrière. Mon fils était aux Affaires étrangères mais il a changé de métier et ma fille est enseignante.



***Seychelles NATION* : Maintenant à la retraite, que fait Mme D'Offay ?**
Mme d'Offay : Je m'occupe de la maison, je cuisine et je lis beaucoup. Je me suis déplacée pour aller visiter ma soeur en Australie et visiter le Vietnam. Pendant la pandémie, j'étais à la maison avec mon fils et ma fille qui n'habite pas très loin de ma maison venait me rendre visite. Tous les jours je suis les nouvelles.

***Seychelles NATION* : Quel est votre souhait pour la COI ?**
Mme d'Offay : Je souhaite que la COI continue à se progresser et qu'elle continue à aider les îles à collaborer et à s'entendre.
Mme d'Offay souligne qu'il n'y a pas beaucoup de Seychellois qui travaillent ou qui ont travaillé pour la COI et qu'elle encourage les Seychellois à prendre un intérêt dans la COI et son développement. Jusqu'à présent il y a eu les Secrétaires Généraux – Jeremie Bonnelame et Callixte d'Offay – et Mme Gina Bonne qui est toujours à la COI.

Propos receuillis par Vidya Gappy
Photos : Mme d'Offay et Patrick Joubert

A propos de la COI

La COI est la seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs : préservation des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, sécurité maritime, entrepreneuriat, santé publique, énergies renouvelables ou encore culture.
Tout en veillant à respecter les principes de coordination, de complémentarité et de subsidiarité, la COI assume un rôle d'accompagnement, voire d'impulsion, dans des domaines où ses États membres ont besoin d'un soutien spécifique et où l'action collective constitue une valeur ajoutée.
Cette expérience accumulée au fil des projets fait aujourd'hui de la COI un acteur incontournable disposant d'une expertise reconnue et utile à la réalisation des objectifs de développement durable. De plus, la COI met en oeuvre des projets de coopération qui dépassent le cadre géographique de ses États membres pour couvrir les pays de l'Afrique orientale et australe, voire les pays insulaires de la façade occidentale du continent.
Gagnant en attractivité et en stature politique, la COI a non seulement renforcé et diversifié ses partenariats avec la communauté des partenaires techniques et financiers mais aussi accueilli depuis 2016 des membres observateurs.
Sollicitée sur plusieurs fronts, la COI anime depuis plus de trente-cinq ans l'action collective d'une région, l'Indianocéanie, vulnérable par nature et ambitieuse par choix.







Version électronique ci-dessous :

- 40 ans de la COI : Rencontre avec Mme Jeannette d'Offay - Seychelles Nation

40 ans après la déclaration de Port-Louis sur la COI Hamada Madi Boléro : «Notre région exprime la diversité»

A.S. Kemba



La Commission de l'Océan Indien (COI) célèbre aujourd'hui, mercredi 21 décembre 2022, les 40 ans de la Déclaration de Port-Louis, fondatrice de l'organisation. A la veille d'une session extraordinaire du Conseil des ministres de la COI, Al-watwan s'est entretenu avec Hamada Madi Boléro, ancien secrétaire général de la COI et actuel conseiller diplomatique du chef de l'Etat. Il revient sur les 40 ans d'action de cette organisation régionale composée de 5 pays (Comores, France (La Réunion), Madagascar, Maurice, Seychelles). Notre interlocuteur a profité pour évoquer la place des Comores dans l'organisation et son avenir.

La Commission de l'Océan Indien célèbre ce 21 décembre les 40 ans de la Déclaration de Port-Louis portant annonce du projet de création de l'organisation. Quelle mémoire gardez-vous de cet acte historique ?

D'abord, c'était l'expression d'une envie, celle de rapprocher nos peuples qui partagent plus qu'un espace géographique. Ils partagent des histoires, une langue, des liens biologiques. Nous sommes des cousins de l'Océan Indien, des Africains insulaires avec des origines qui nous ouvrent au Moyen-Orient, à l'Asie et aussi à l'Europe. Notre région exprime la diversité. C'est cela aussi la COI, la diversité en action.Cela dit, les Comores n'étaient pas signataires de la Déclaration de Port-Louis… Mais les pères fondateurs ont exprimé dès 1982 l'opportunité d'un élargissement de la Commission nouvellement créée aux Comores et à La Réunion. Les Comores sont ainsi devenues, tout naturellement, membre de la COI en 1986.

Il y a la Déclaration de Port-Louis et le fameux accord de Victoria de janvier 1984. Qu'est ce qui avait grandement motivé les États à créer la COI?

L'idée que nos îles avaient la possibilité de créer un espace de solidarité agissante, qu'ensemble nous pouvions relever des défis que nous ne pouvions pas relever seul, chacun dans son coin. La coopération permet de mutualiser les moyens, de se faire entendre, de peser davantage dans le concert des Nations. La coopération n'est pas figée, elle s'adapte. A ses origines, la COI ciblait la coopération diplomatique, technique et scientifique, culturelle et éducative. Elle est allée bien au-delà. Par exemple, la santé n'était pas un axe de coopération de la Commission mais c'est dans ce domaine, notamment, qu'elle a démontré l'utilité et la valeur ajoutée de l'action collective. Aux Comores, on se souviendra que le plan régional de riposte lancé sous présidence comorienne de la COI lorsque j'étais encore secrétaire général a permis de doter en équipements de protection et en matériels de diagnostic et de prise en charge les services nationaux de santé.

Aujourd'hui, 40 ans après, quel bilan pourrons-nous tirer de cette organisation régionale ? Quels sont les grands actes posés par les Etats membres ?

Au moment de sa création, les ministres des Affaires étrangères souhaitaient une structure légère. Sur la première décennie, les Etats membres ont mis en œuvre des projets sectoriels pour lesquels un pays était l'ordonnateur régional. Ces premiers projets ont concerné le développement de l'artisanat avec des formations en perfectionnement, marketing et des appuis pour participer à des foires régionales et internationales, les plantes aromatiques et médicinales améliorant la connaissance de cette biodiversité et de ces applications mais aussi la pêche avec des formations, la météorologie et même la cardiologie avec des dons d'équipements et des formations de techniciens. Dès le départ, il y avait donc du concret. Et au fil des années, la COI est devenue un acteur incontournable de la coopération régionale avec un secrétariat général basé à Maurice à partir de 1989 et un portefeuille de projets qui s'est élargi en domaines d'intervention et en financements.
Vous savez, le fonctionnement de la COI coûte environ 1,5 millions d'euros par an à nos cinq pays membres. En retour, les dépenses de la COI au bénéfice de nos Etats étaient de près de 10 millions d'euros la dernière année de mon mandat. C'est beaucoup. La COI, c'est d'abord une organisation de proximité, spécifiquement insulaire – elle est d'ailleurs la seule d'Afrique. Elle est une enceinte de dialogue et d'action qui fait sens parce qu'on se comprend. Nos problèmes sont similaires, on s'inquiète de la santé de nos récifs quand nos Frères du continent se soucient de la santé des éléphants. Ensemble, on peut mieux faire valoir nos besoins spécifiques. D'un point de vue diplomatique, la COI a montré sa valeur ajoutée quand elle est intervenue dans le processus de sortie de crise à Madagascar entre 2009 et 2013. Elle a aussi montré sa capacité d'actions en santé, en

sécurité maritime, en gestion durable des ressources marines et des zone côtières.

L'accord de Victoria a été plusieurs fois révisé pour des raisons légitimes d'adaptation. Mais nombreux s'interrogent notamment aux Comores sur l'incapacité évidente à favoriser la libre circulation au sein même de l'espace commun. Quarante ans après, faut-il toujours continuer à gommer cette triste réalité ?

On ne peut pas la gommer mais, vous savez, la COI est une organisation partitaire technique de rang ministériel. Elle n'est donc pas décisionnaire sur ce sujet qui est de la prérogative des Etats. C'est une fonction régalienne et chaque Etat a sa politique d'entrée sur son territoire. Cela dit, on en parle au sein de la COI. Il est question de faciliter la mobilité des opérateurs économiques, des étudiants et des enseignants, par exemple. Cela prend du temps parce qu'il y a, d'un côté, des Etats membres qui sont des membres de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, la SADC et le COMESA. Là, il y a des actions qui ont été entreprises pour faciliter la mobilité. Ensuite, il y a, au sein de la COI, un territoire européen qui a sa propre politique qui relève autant de Paris que de Bruxelles.

L'avenir institutionnel a toujours été posé. L'élargissement à d'autres États ou organisations a été acté depuis l'adoption en 1989 du protocole additionnel de l'accord de Victoria puis en 2014 à Moroni. En quoi cet élargissement était-il nécessaire pour la vie de l'organisation ?

Les possibilités d'élargissement sont en fait très limitées. Du moins, pour les membres à part entière qui doivent être des Etats insulaires du Sud-Ouest de l'océan Indien et francophones. L'élargissement se fait surtout au niveau des membres observateurs. La COI en compte sept. Après la Chine en 2016, j'ai eu l'honneur d'accueillir dans la famille des observateurs l'Union européenne, la Francophonie et l'Ordre de Malte en 2017, puis l'Inde, le Japon et les Nations unies en 2020. Cet élargissement est une opportunité de dialogue, de partenariats et d'actions pour nos îles.

Il y a moins de trois ans, les États membres ont adopté la Déclaration de Moroni sur l'avenir institutionnel de l'organisation. Quel est le constat posé et les grandes nouveautés opérées ?

La Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI a ouvert la voie à une refonte institutionnelle et fonctionnelle. L'Accord de Victoria, le texte fondateur de 1984, a ainsi été révisé et les Comores ont été le premier Etat membre à le ratifier en juin 2020. Cette évolution institutionnelle vise à donner un rôle plus important à nos chefs d'Etat et de gouvernement. Ils doivent être les premiers décideurs de la politique générale et de la stratégie globale de la COI. C'est aussi un facteur de visibilité pour la COI.

Suite de l'article

Lire aussi :

- https://lagazettedescomores.com/soci%C3%A9t%C3%A9/la-coi-f%C3%AAte-ses-40-ans-.html Lagazettedescomores

Monique Andréas Esoavelomandroso

« L'appartenance à la COI, facilite nos relations commerciales »

La date du 21 décembre marque le 40e anniversaire de la Déclaration de Port-Louis qui a conduit à la création de la Commission de l'océan Indien (COI). Monique Andréas Esoavelomandroso, la première femme et deuxième malagasy à avoir occupé le poste de Secrétaire général de cette commission, livre ses points de vue sur la et ses perspectives.



Monique Andréas Esoavelomandroso a été SG de la COI entre 2004 et 2008.

***Les Nouvelles : Vous êtes la première femme et malagasy à occuper le poste du SG de la COI...**

- Monique Andréas Esoavelomandroso : J'ai été effectivement SG de la Commission de l'océan Indien (COI) qui regroupe les 5 îles localisées dans ce vaste océan dont Madagascar, entre 2004 et 2008. En 2004, il a fallu que la Grande île présente sa candidature pour succéder à La Réunion qui détenait alors le poste. Comme le ministère des Affaires étrangères a demandé si quelqu'un voulait être candidat à ce poste, je me suis présentée. Mon avantage était que j'ai été déjà ministre, directeur général au ministère des Finances et donc, j'ai rempli en quelques sortes les exigences d'autant plus que l'Etat Malagasy a pensé à envoyer une femme à ce poste.

***En tant qu'ancienne SG, quel regard portez-vous sur les missions actuelles de la COI ?**

-C'est une organisation inter-îles qui pense surtout au développement et à la coopération régionale. A l'époque, il y avait déjà pas mal d'organisations en Afrique. Il y avait, entre autres, l'Union africaine. Les pays de l'Afrique australe se regroupent eux aussi dans une organisation, même chose en Afrique de l'Ouest. Par contre, les îles de l'océan Indien étaient plus ou moins en reste, ce qui a conduit les dirigeants des pays concernés à penser à la création d'une organisation pour défendre leurs intérêts. Ces derniers sont d'abord d'ordre économique avant d'être politique, visant avant tout le développement. Les îles avaient besoin d'être accrochées à quelque chose, et c'est à travers la COI qu'elles peuvent défendre leurs intérêts.

***Peut-on dire que la COI est indispensable pour le développement de Madagascar et la région dans l'Indianocéanie ?**

-Rien ne vaut l'appui des uns et des autres. Même si on est dans les îles, on est membre des organisations au niveau de l'Afrique orientale et australe. Tous les pays de l'Afrique de l'Ouest travaillent avec nous, facilitant de fait nos relations commerciales. Ce qui est déjà en soi un point positif, vu que les échanges commerciaux sont facilités grâce à cette relation entre les îles au sein de la COI. Cet esprit de soutien des uns des autres, fait partie des avantages d'appartenir à la COI.

***Comment décrivez-vous les relations entre la COI et les autres organismes régionaux, y a-t-il concurrence ou plutôt de la complémentarité entre eux ?**

-Non, il n'y a pas concurrence, je parlerais plutôt d'entraide. Je cite par exemple le cas du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) qui a toujours envoyé un représentant à nos grandes réunions.

***Vu l'immensité géographique de la région océan Indien, une perspective visant à élargir la COI à d'autres pays situés ou riverains de cette zone, est-elle à l'étude ?**

-Quand je suis partie, j'étais contente parce que la COI a été élargie jusque dans les pays comme l'Inde qui, bien que n'étant pas membre de l'organisation, regarde comment on travaille. En outre, 10 autres pays du côté Ouest de l'Afrique travaillent avec la COI en tant qu'observateurs. Il y a aussi la Chine qui, d'après ce que j'ai entendu, aurait été associée à l'organisation. Ce sont ces pays-là qui interviennent quand il s'agit d'appuyer les relations commerciales de la COI. C'est une bonne chose, mais ce qu'il ne faut pas oublier est qu'il faut toujours maintenir l'identité des îles.

***Votre message pour la population et le pays en tant qu'ancienne SG de la COI ?**

-Cela fait un bon bout de temps qu'il n'y avait pas de Malagasy qui dirige la COI, depuis la fin de mon mandat en 2008. Maintenant, c'est à Madagascar de présenter un candidat pour être SG de l'organisation, donc il faudrait bien voir si parmi les postulants au poste, il y a quelqu'un qui connait bien la région. En tant que Malagasy, nous devons avoir cette conviction comme quoi, si certains pays ont réussi, pourquoi pas nous ?

Propos recueillis par Tsilaviny Randriamanga

Version électronique ci-dessous :

- Monique Andréas Esoavelomandroso: « L'appartenance à la COI, facilite nos relations commerciales » – Newsmada

21 décembre 1982 – 2022 : 40 ans de coopération avec la COI

Il y a 40 ans, le 21 décembre 1982, les ministres des Affaires étrangères de Maurice, de Madagascar et des Seychelles ont adopté la Déclaration de Port-Louis qui a créé la Commission de l'océan Indien. Le communiqué :

21 décembre 1982 : La Déclaration de Port-Louis marque la naissance de la COI

40 ans de la COI : Cela fait maintenant 40 ans que 3 îles se sont unies autour d'une même volonté de solidarité et de coopération. La déclaration de Port-Louis marque un réel tournant dans l'histoire de la zone océan Indien.
Qui sont les Pères fondateurs de la COI ?

- M. Jean Claude de l'Estrac, ministre mauricien des Affaires étrangères, du Tourisme et de l'Emigration
- M. Christian Rémi Richard, ministre des Affaires étrangères de Madagascar
- Dr Maxime Ferrari, ministre du Plan et des Affaires étrangères des Seychelles

La COI sera institutionnalisée en 1984 avec l'Accord de Victoria, aux Seychelles. Elle accueillera ensuite les Comores et la France au titre de La Réunion en 1986.

La COI, un acteur incontournable dans la zone océan Indien

Les pères fondateurs de la Commission de l'océan Indien ont souhaité « une coopération sans limite ». Partant de cette volonté politique, la COI s'est affirmée, au fil des années et des projets, comme un acteur de solidarité et de coopération incontournable dans la zone océan Indien. D'une « structure légère », elle s'est muée en une organisation intergouvernementale de référence ayant géré depuis 1987 plus de 70 projets de coopération pour un montant de plus de 420 millions € ! De plus, elle bénéficie du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux. L'Union européenne, son partenaire historique, est

rejoint par l'Agence française de développement, la Banque mondiale, l'OIF, les Agences des Nations unies ou encore la Banque africaine de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial. Elle accueille, depuis 2016, 7 membres observateurs.

En quarante ans, la COI a développé une une expertise reconnue dans le domaine du développement durable. Gestion des zones côtières, pêche durable, météo et climat mais aussi santé, sécurité maritime, agriculture ou encore connectivité : autant de domaines dans lesquels la COI intervient. Pour en savoir plus sur l'évolution de la Commission de l'océan Indien depuis 1982, consultez le dossier ci-dessous :

TÉLÉCHARGER LE DOSSIER DE PRÉSENTATION

Commission de l'océan Indien (COI)
10 297 abonnés
17 h •

+ Suivre •••

#ConseildesMinistres - session extraordinaire en #visioconférence avec les représentants des Etats membres, des membres observateurs et partenaires
Des décisions sur...

- Poursuite de l'action régionale de #sécuritémaritime #MASE
- Inclusion d'une dimension #jeunesse dans toutes les actions de la COI
- Renforcement du rôle de la COI pour l'intégration économique et commerciale
- Confirmation des axes du prochain plan de #développement stratégique
- Organisation d'un #Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI en 2023 à #Madagascar



Commission de l'océan Indien COI_IOC @commission_coi · 17h

#ConseildesMinistres

Des décisions sur...

- Poursuite de l'action régionale de #securitémaritime
- Inclusion d'1 dimension #jeunesse dans toutes les actions de la COI
- Rôle renforcé pour l'#intégration économique & commerciale
- Nv Plan de #développement stratégique



COI-Conseil extraordinaire des ministres Les Comores pour l'adhesion de la Coi à l'Union africaine

Nassila Ben Ali



Sollicité par la présidence malgache en exercice de la Coi, l'adhesion de la commission de l'Océan indien COI) à l'Union africaine comme membre observateur a été approuvée par Moroni. Le ministre des Affaires étrangères a, lors du conseil extraordinaire des ministres de la Coi, par visioconférence, rappelé la candidature comorienne pour la présidence de l'organisation panafricaine. Dhoihir Doulkamal a également plaidé pour rendre effectif le projet de faire de la jeunesse un axe transversal de la coopération régionale.

La session du conseil extraordinaire des ministres de la commission de l'Océan indien (Coi) s'est tenue hier, jeudi 22 décembre, en format virtuel. Il s'agit, selon le directeur général de la coopération internationale et officier permanent de liaison (Opl), Imam Abdillah, d'un conseil extraordinaire des ministres convoqué par la présidence en exercice assurée actuellement par Madagascar. Il s'agit pour les Etats membres d'évaluer le parcours à mi-mandat de l'action portée par le président au sein de la Coi et de passer en revue l'état d'avancement des projets et des programmes coordonnés par le secrétariat général.

Le prochain sommet des chefs d'État

Comme ses collègues de la sous-région, le ministre comorien des Affaires étrangères s'est exprimé. Dans son discours, Dhoihir Dhoulkamal a tenu à féliciter la présidence malgache en exercice pour «son engagement sans faille» à parachever les chantiers en cours au sein de l'organisation.

«Les avancées enregistrées, à cet égard, lors du comité des officiers permanents de liaison, préparatoire à ce conseil, nous mettent dans de très bonnes conditions pour le succès de la présente session», a-t-il déclaré, remerciant également le secrétariat général de la Coi pour les dispositions

prises afin d'accompagner les efforts consentis par la présidence et les Etats-membres, au sujet des actions entreprises pour renforcer la coopération régionale.
Le ministre a saisi l'occasion pour saluer «l'esprit visionnaire et d'anticipation de nos Etats» qui, selon lui, a aidé à répondre au contexte de la crise sanitaire et de la conjoncture économique engendrée. Evoquant les réalisations, Dhoihir Dhoulkamal a souligné l'apport de l'Accord de Victoria révisé et l'adoption du nouveau règlement intérieur de la Coi, lesquels constituent à l'en croire «un socle solide pour donner à nos projets et à nos ambitions, un élan renouvelé».
Interrogé après le discours du ministre des Affaires étrangères, le directeur général de la coopération internationale a indiqué que concernant le prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Coi, Moroni exprime son soutien à Madagascar, lequel manifeste le souhait d'organiser ce cinquième sommet. Imam Abdillah a fait savoir que le patron de la diplomatie comorienne a mis l'accent sur l'implication de la jeunesse comme axe transversal de la coopération portée par la Coi. «Aujourd'hui les ministres vont donner mandat à la Coi de rendre effectif ce point essentiel. Il faudrait alors qu'il y ait visibilité et 'implication de la jeunesse dans la coopération régionale», a-t-il insisté.
L'officier permanent de liaison a annoncé que les Comores soutiennent l'initiative de la présidence en exercice pour l'accession comme membre observateur à l'Union africaine dont les Comores s'apprêtent à occuper la prochaine présidence après le sommet de février 2023 prévu à Addis

Conseil extraordinaire des Ministres de la COI



Sur invitation de la présidence malgache du Conseil des Ministres de la COI, le Ministre Dhoihir Dhoulkamal, assisté de M. IMAM Abdillah, Directeur Général et OPL auprès de la COI, a pris part au Conseil extraordinaire des Ministres de la COI, ce jeudi 22 décembre 2022 par visioconférence.

Cette session qui intervient à mi-mandat de la présidence en exercice, était l'occasion de passer en revue les actions de coopération entreprises depuis février 2022 et renouveler le soutien des États aux initiatives de faire accéder la COI au statut d'observateur de l'UA et du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Dans son allocution, le ministre a salué la vision des États de faire de la « jeunesse » est un axe transversal de la COI, en lien avec les orientations du 4e Sommet tenu à Moroni, en août 2014.

Il a également saisi cette occasion pour rendre hommage au travail remarquable des OPL, quarante ans après la Déclaration de Port-Louis qui a été l'acte précurseur de la création de la COI.

Cette réunion ministérielle a aussi permis au Ministre Dhoulkamal d'annoncer la désignation et l'installation prochaine du nouveau Chargé de mission de l'Union des Comores auprès du Secrétariat Général.

Service communication

Union Africaine : La COI veut devenir observateur

Les pays membres de la Commission de l'océan indien (COI) veulent que cette organisation régionale décroche le statut d'observateur auprès de l'Union africaine. Ce sujet a été évoqué, hier, à l'occasion du conseil des ministres de l'organisation qui s'est tenu en visioconférence. Cette réunion, qui a été dirigée par le ministre malgache des Affaires étrangères, Richard Rakotonirina, a donné le feu vert pour adresser une demande officielle dans ce sens auprès de l'Union africaine. La COI a également promu, selon les informations fournies par le ministère des Affaires étrangères, des actions auprès des instances régionales notamment l'IORA et le COMESA en vue du renforcement des coopérations avec la COI, et de la mutualisation des acquis, des expertises et des moyens. Le conseil des ministres des pays membres a également abordé la redynamisation de la diplomatie parlementaire de l'organisation, à travers la relance de l'Association des Parlementaires de la COI (AP-COI), à Antananarivo, le 9 novembre dernier. Par ailleurs, l'initiative «jeunesse de l'indianocéanie » a été évoquée durant la réunion online. Ce projet a été mis en œuvre, par la COI, en vue d'une mise en avant du potentiel de sa jeunesse et dans l'objectif de mieux préparer la région à accueillir la jeunesse de demain, en mettant en place des cadres politique, économique, social, environnemental et culturel adéquats et adaptés.

Recueillis par Rija R.

Lire aussi le communiqué COI :

Session extraordinaire du Conseil des ministres de la COI | priorités institutionnelles

Voir le dossier :
LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN 1982 - 2022